



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3248

Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SCI Esprit Gerland pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 154 000,00 euros relatifs à une opération de construction de 23 logements PSLA située 17, rue Pierre Bourdeix à Lyon 7e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3248 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR LA SCI ESPRIT GERLAND POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 5 154 000,00 EUROS RELATIFS A UNE OPERATION DE CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PSLA SITUEE 17, RUE PIERRE BOURDEIX A LYON 7E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier du 15 mai 2017, le Directeur Général de la SCI Esprit Gerland, sise 169, avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 5 154 000,00 € à contracter auprès de la Banque Arkea.

Cet emprunt est destiné à financer une opération de construction de 23 logements PSLA située 17, rue Pierre Bourdeix à Lyon 7^e.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SCI Esprit Gerland s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 30 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 1 506,00 m².

Vu l'article L. 2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances, commande publique, administration générale ;

DELIBERE

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SCI Esprit Gerland pour le remboursement à hauteur de 15 % d'un emprunt d'un montant total de 5 154 000,00 € à contracter auprès de la Banque Arkea. Cet emprunt est destiné à financer une opération de construction de 23 logements PSLA située 17, rue Pierre Bourdeix à Lyon 7^e.

2. Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Banque Arkea sont les suivantes :

Construction de 23 logements PSLA. 17, rue Pierre Bourdeix à Lyon 7e	
Ligne du Prêt :	PSLA
Montant :	5 154 000,00 euros
Durée totale :	30 ANS
Phase préalable de préfinancement :	24 mois
Amortissement :	Progressif
Périodicité des échéances :	Annuelle
Taux :	1,75% indexé sur le Livret A Remboursement anticipé possible à chaque échéance, gratuite en cas de levée d'option.

3. La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque Arkea, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5. M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par la SCI Esprit Gerland auprès de la Banque Arkea. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

6. Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SCI Esprit Gerland. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SCI Esprit Gerland.

7. La SCI Esprit Gerland s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM